

# Ville de Saint Jean d'Angély

Saint-Jean-d'Angély, le 17 octobre 2025

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025\_ST\_DEC59

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D5 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales,

Considérant le besoin d'avoir un lieu de stockage des containeris à déchets du marché place du Marché,

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'accepter la mise à disposition du garage sis 27 place du Marché – 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY par le Crédit Lyonnais, dont le siège social est au 18 rue de la République à LYON.

Cette mise à disposition, rédigée sous la forme d'une convention, est gratuite et prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2025 pour une durée de 3 ans renouvelable.

**Article 2 :** En contrepartie du prêt du local, la Commune s'engage à remplacer à ses frais la porte du garage, actuellement hors service, ainsi que la porte de service donnant sur le jardin du LCL. L'entretien courant du garage est à la charge de la Commune durant toute la durée d'occupation.

**Article 3 :** La présente décision prise en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.

La Maire,  
Conseillère Régionale,  
Françoise MESNARD



Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
[www.angely.net](http://www.angely.net)

**CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE**  
par télétransmission au contrôle de légalité  
sous le n° 017-211703475-20251017-2025\_ST\_DEC59-DE  
AR Préfecture le 17/10/2025  
et par publication dématérialisée le 20/10/2025